Organisme des Bassins versants de la Côte-du-Sud

Guide d'aménagement des bandes riveraines

Municipalité de Saint-Anselme

Rédaction :
Maude Gauthier-Bouchard

Révision :
Suzanne Beaudry
Audrey de Bonneville
Aurélie Bousquet
François Lajoie

Photos et illustrations :
A moins d'indication contraire, les photographies et illustrations sont de l'OBV de la Côte-du-Sud.

Comment citer ce document ?
OBV de la Côte-du-Sud, 2011, Guide d'aménagement des bandes riveraines, Montmagny, 44 p.

Photo de la page couverture, OBV de la Côte-du-Sud, 2011.

Organisme des Bassins versants de la Côte-du-Sud
L'eau... la connaître, l'apprécier, la protéger

Table des matières

À qui s'adresse ce guide? 4

La bande riveraine… 6

Pourquoi favoriser la préservation et l'aménagement de la bande riveraine? 8

Avantages de la présence d'une bande riveraine 9

Des avantages au quotidien… 9

… mais aussi pour l'environnement ! 11

Une vision à long terme 12

Planification 13

Attention aux plantes exotiques envahissantes ! 22

Qu'est-ce qu'une plante exotique envahissante ? 23

Choisir nos plantes 24

Plantation 26

Entretien 28

Conseils pour la plantation 29

Conseils pratiques 30

Aller plus loin pour l'environnement 33

Eaux de pluie et ruissellement 33

Aménagements pour attirer papillons et oiseaux 35

Pelouses 36

Annexe 1 37

Annexe 2 40

Bibliographie 42

À qui s'adresse ce guide?

Les activités humaines ont engendré une perte d'habitats fauniques et une modification des services écologiques rendus par les écosystèmes. Plusieurs cours d'eau se sont retrouvés dépourvus de végétation. Dans un souci de développement durable, la municipalité de Saint-Anselme, en collaboration avec l'OBV Côte-du-Sud, vous offre ce guide d'aménagement de bandes riveraines en milieu urbain.

Si vous cherchez comment contribuer à la qualité de l'eau et de votre environnement, ce guide est pour vous !

L'eau...
la connaître, l'apprécier, la protéger

Ce guide s'adresse à divers publics :

1) Il est destiné aux citoyens vivants dans le secteur de la branche nord de la rivière Boyer. Dans ce secteur, le prolongement des rues Bélanger, Bourassa, Larochelle, Carrier et Labrecque engendrera de nouveaux développements. Hors, les acheteurs ont le devoir d'aménager une bande riveraine en bordure sud-est du cours d'eau. Cette zone devra être d'une largeur de 7 à 10 mètres, selon le lot.

2) Il s'adresse aussi aux propriétaires de maisons sur la rive nord-ouest du cours d'eau branche #1 de la Rivière Boyer Nord. Ce programme de protection et de régénération de la rive est offert pour inciter les citoyens à aménager une bande riveraine sur une largeur de 5 mètres.

3) Tous citoyens désirant aménager les rives d'un fossé, ruisseau ou rivière peut utiliser ce guide afin de mieux s'orienter dans ses démarches.

Cet ouvrage a été conçu afin de faciliter les travaux nécessaires pour une revégétalisation réussie des bandes riveraines près de chez vous. Il peut être suivi étape par étape afin d'accomplir des travaux paysagers de manière efficace et à moindre coût.

La bande riveraine…

Une bande riveraine est une lisière de végétation naturelle et permanente retrouvée en bordure des cours d'eau. Il s'agit d'une bande de transition entre le l'eau et la terre ferme. Pour permettre une filtration efficace des eaux de ruissellement, ces zones devraient occuper une largeur de 10 mètres à partir du haut du talus. Cependant, la largeur varie en fonction de la pente du terrain : plus la pente est forte, plus la bande riveraine devrait être large. De plus, elle devrait être constituée de plantes indigènes, c'est-à-dire qui poussent naturellement dans nos régions et exempte de plantes exotiques (ROBVQ, 2010). Il est important que la bande riveraine occupe une largeur suffisante, puisque la filtration de l'eau et la richesse en biodiversité croît avec l'augmentation de la largeur de la zone végétalisée (Deschênes et coll., 1999).

Lors de l'aménagement d'une bande riveraine végétalisée, l'un des objectifs premiers est la création d'habitats fauniques et le maintien de la qualité de l'eau, en harmonie avec les activités humaines. D'après une étude multidisciplinaire effectuée par une équipe multidisciplinaire en 1996 et 1997 (Jobin *et al*, 2004), une bande riveraine idéale devrait être composée de 33% d'herbacés, 33% d'arbustes et 33% d'arbres. Ce ratio permet la création d'une plus grande diversité d'habitats fauniques et améliore grandement les services rendus par la bande.

Les bandes riveraines peuvent se retrouver en divers lieux. En effet, elles sont situées en bordure de lac, de rivière ou de ruisseau, mais aussi, dans les quartiers urbanisés, en périphérie des fossés et des étangs.

Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité est la diversité d'espèces vivantes dans l'environnement. Dans notre cas, une bande riveraine riche en biodiversité est une zone végétalisée en bordure d'un cours d'eau qui contient plusieurs espèces animales et végétales. La préservation de la diversité est un élément clé du développement durable, puisqu'il permet aux êtres humains de s'établir tout en maintenant, du mieux possible, la nature présente dans le milieu.

Pourquoi favoriser la préservation et l'aménagement de la bande riveraine?

Cette zone végétalisée joue plusieurs rôles au niveau local et régional (ROBVQ, 2010). Elle a une influence marquée sur la qualité de l'eau du bassin versant. En effet, en améliorant la qualité de l'eau localement, les bienfaits se répercutent sur les cours d'eau en aval. Les actions posées dans le nouveau développement domiciliaire de Saint-Anselme vont donc favoriser l'amélioration de l'eau des cours d'eau alimentant la rivière Boyer. Cela s'explique par le fait que dans un cours d'eau les contaminants s'accumulent de la source du cours d'eau (en amont) jusqu'à son embouchure (aval) (MENV, 2011).

Donc l'ensemble des actions menées pour améliorer la qualité de l'eau permettront d'obtenir des résultats tangibles, en minimisant l'apport de sédiments (particules de sol) et de pesticides qui affectent les habitats et la faune aquatique. Il nous faut donc tous mener des actions dans la même direction afin d'obtenir de bons résultats.

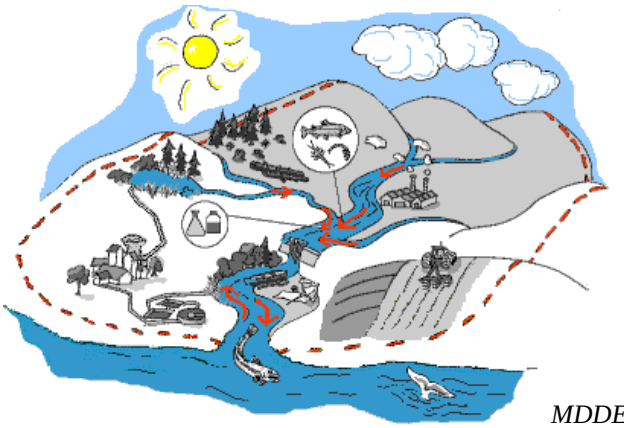

MDDEP, 2011

Avantages de la présence d'une bande riveraine

Des avantages au quotidien…

- Crée une barrière visuelle, afin de préserver votre intimité.

- Forme une barrière contre le vent, le bruit et la poussière, pour un milieu de vie plus calme et plus propre.

- Permet des économies jusqu'à 50 % sur les frais de climatisation l'été ainsi que des économies de 10 à 25 % sur le chauffage au cours de l'hiver (Société de l'arbre du Québec, 2002).

- Votre terrain naturel nécessitera peu d'entretien et vous laissera plus de temps pour les loisirs.

« La bande riveraine agit comme un régulateur du cycle hydrologique et comme un filtre contre la pollution et la surfertilisation des eaux »

Claude Phaneuf, 2009

- La bande riveraine permet une augmentation du nombre d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de micromammifères dans les strates arbustives et arborescentes. Ainsi, ces animaux insectivores peuvent diminuer le nombre d'insectes nuisibles (Canards Illimités, 2011).

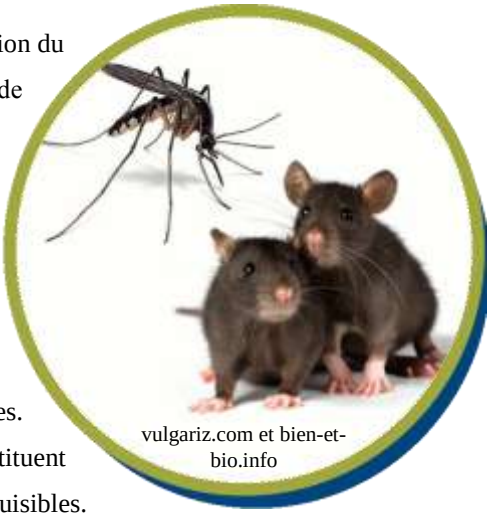

vulgariz.com et bien-et-bio.info

- Diminue le nombre de rongeurs nuisibles. En effet, les bandes riveraines ne constituent pas des abris pour les rongeurs nuisibles. (Canards Illimités, 2011).

- La naturalisation des bandes riveraines permet d'améliorer la qualité de l'eau, grâce à la meilleure filtration des eaux de ruissellement par le sol.

Les bandes riveraines diminuent la pollution de l'eau, grâce à l'absorption des molécules polluantes et des nutriments (comme le phosphore et l'azote) dans le sol.

La diminution de la quantité de nutriments rejetés contribue à limiter la prolifération des algues bleu-vert et conserve votre cours d'eau plus en santé

… mais aussi pour l'environnement !

- Protège le cours d'eau des chauds rayons du soleil, offrant ainsi une eau ombragée et plus fraîche, ce qui est favorable pour la faune aquatique indigène. La diminution de la température des petits cours d'eau favorise la survie des poissons, notamment des juvéniles.

En effet, la très grande majorité des cours d'eau au Québec, incluant ceux à faible débit, comme des fossés, abritent des poissons. Ils peuvent agir comme pouponnière notamment.

- Crée de nouveaux habitats fauniques, qui attirent un plus grand nombre d'espèces d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens et de micromammifères.

Selon une étude effectuée dans le bassin versant de la Boyer, cinq fois plus d'espèces d'oiseaux sont présentes dans une bande riveraine boisée par rapport à une bande riveraine herbacée.
Aussi, une bande riveraine composée d'arbres est généralement l'habitat d'un nombre d'espèces d'oiseaux deux fois plus important par rapport à une berge composée d'arbustes. (Deschênes et coll., 1999)

Une vision à long terme

- L'aménagement d'une bande riveraine permet de diminuer l'érosion du terrain, puisque le système racinaire profond des végétaux arborescents et arbustifs favorise la rétention des sols (DEMAA, 2007).

- Permet de diminuer les coûts d'entretien du fossé, puisqu'elles diminuent l'accumulation de sable dans ce cours d'eau.

- La plantation de végétaux permet d'augmenter la capture de gaz carbonique en plus d'avoir un effet positif par rapport aux réchauffements climatiques.

La plantation de 500 arbres permet de capter le gaz carbonique d'une voiture faisant 20 000 km par an.

-Société de l'arbre du Québec, 2002-

Restaurer une bande riveraine

Planification

Une bonne planification des travaux à effectuer permet de sauver temps et argent quand vient le temps de réaliser votre aménagement.

1) Dessinez un plan d'aménagement de votre terrain en inscrivant les mesures de votre terrain sur le plan ci-joint.

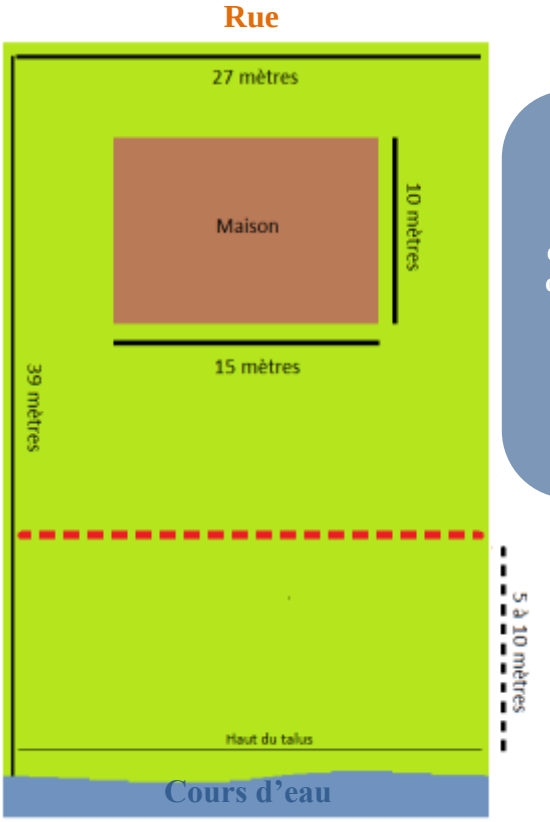

Saviez-vous…

Une bande riveraine idéale devrait être composée de 33% d'herbacés, 33% d'arbustes et 33% d'arbres.

Ce ratio permet la création d'une plus grande diversité d'habitats fauniques.

2) Estimez vos besoins

Pour ce faire, partez du principe que l'on espace les arbustes de 1 mètre et les arbres de 3 mètres. Ces distances ne sont que des estimations. En effet, il vous faudra probablement réévaluez les distances entre les plants en fonction des espèces que vous aurez choisies.

Commencez par évaluer vos besoins en arbres.

Dans une bande riveraine de 7 à 10 mètres, on planifie généralement la plantation de deux rangées d'arbres. Calculez donc **une distance de 3 mètres entre les rangées, tout en laissant 3 mètres exempt d'arbre à partir de la ligne du talus**.

Vérifiez avec la municipalité, si vous avez besoin de laisser une servitude. Une servitude correspond à un corridor longeant le cours d'eau, dans lequel la machinerie peut se déplacer en cas de travaux. Ce corridor doit donc être exempt d'arbres, mais il peut être végétalisé par des arbustes. Aucune inquiétude à se faire par rapport à vos aménagements, les servitudes ne sont que très rarement utilisées par la municipalité. Des travaux nécessitant cet accès peuvent survenir aux 20 ans et plus.

Pour connaître le nombre de plants nécessaire par rangée, il vous suffit de diviser la largeur de votre terrain par 3, puisque les arbres nécessitent un espacement de 3 mètres entre chaque individu.

Par exemple, pour un terrain d'une largeur de 27 mètres,

27 / 3 = 9

vous aurez 9 plants par rangées

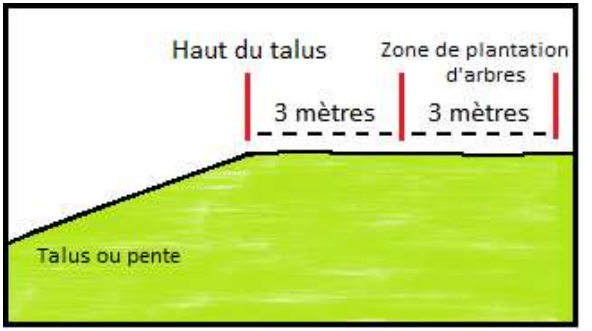

Ensuite, ajoutez les arbres sur votre plan d'aménagement. Prenez soin de disposer les plants en quinconce (voir schéma p.17) afin de favoriser le ralentissement et l'infiltration des eaux de pluie.

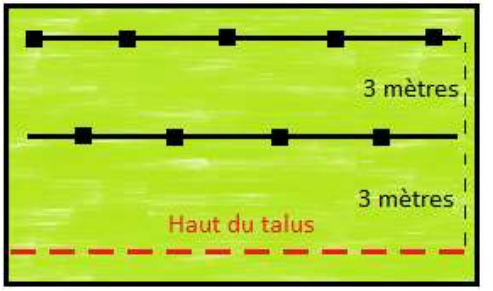

Disposition « nature »

Pour la plantation de vos arbres, il vous est aussi possible de procéder de manière plus naturelle. Pour ce faire, vous conservez toujours la même zone de plantation de 3 mètres, mais vous plantez de manière aléatoire. Vous pouvez choisir de mettre des arbres seulement dans certaines régions de la bande de trois mètres ou simplement disposer les plants de façon aléatoire.

Cette disposition peut diminuer vos besoins en arbres, surtout si vous choisissez de concentrer les arbres dans une zone donnée de la bande. N'oubliez cependant pas que la bande riveraine doit rester une zone où le couvert végétal est dense. Il faut donc que le sol de la bande riveraine soit ombragé. Donc si vous laissez des zones exemptes d'arbres, plantez des arbustes afin de pallier au manque d'ombrage dans ces régions.

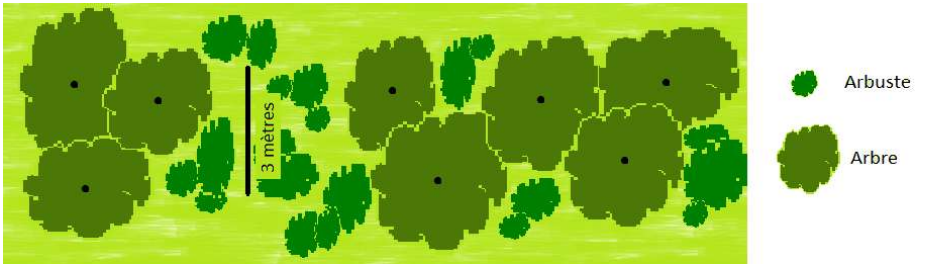

Répétez l'exercice, mais cette fois-ci pour les arbustes.

Ici, vous aurez besoin d'établir le nombre de rangées nécessaires pour vos arbustes. Tout d'abord, calculez la largeur des zones restantes, libre d'arbres.

Vous avez déjà utilisé une bande d'une largeur de 3 mètres pour les arbres. Dans le cas où vous planifiez aménager une bande riveraine de 10 mètres, il vous reste encore une largeur de 7 mètres où vous n'avez pas encore de végétation. Si vous devez **séparer les plants de 1 mètre**. Vous avec donc de l'espace pour 7 rangées.

Pourquoi ne pas allier l'utile à l'agréable?

De nombreux arbustes produisent des petits fruits. Framboisier, mûrier, aronie noire, amélanchier du Canada et cerisier tardif sauront ravir petits et grands!

Pour un terrain d'une largeur de 27 mètres, vous aurez 27 plants par rangée. Vous pouvez planter jusqu'à 189 arbustes.

Encore une fois ajoutez les arbustes sur votre plan. Disposez-les toujours en quinconce ou de manière aléatoire, pour un résultat plus naturel.

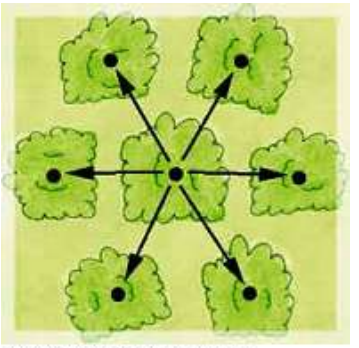

Disposition des plans en quinconce

rappel.qc.ca

Et pour les herbacés…

Vous pouvez planifier d'acheter quelques herbacés afin d'augmenter la vitesse d'établissement de votre bande riveraine. Si vous faites ce choix, effectuez la plantation de ces plants uniquement en bordure de votre bande riveraine. Au centre de celle-ci, des herbacés s'établiront naturellement dès que vous cesserez la tonte de la pelouse.

Vous pouvez aussi choisir de ne pas planter d'herbacées. Laissez aller la nature et cessez de tondre la pelouse dans cette zone. Vous verrez s'établir plusieurs espèces d'herbacées, bien adaptées au milieu.

Voici donc à quoi pourrait ressembler votre plan d'aménagement si vous optez pour une disposition plus naturelle.

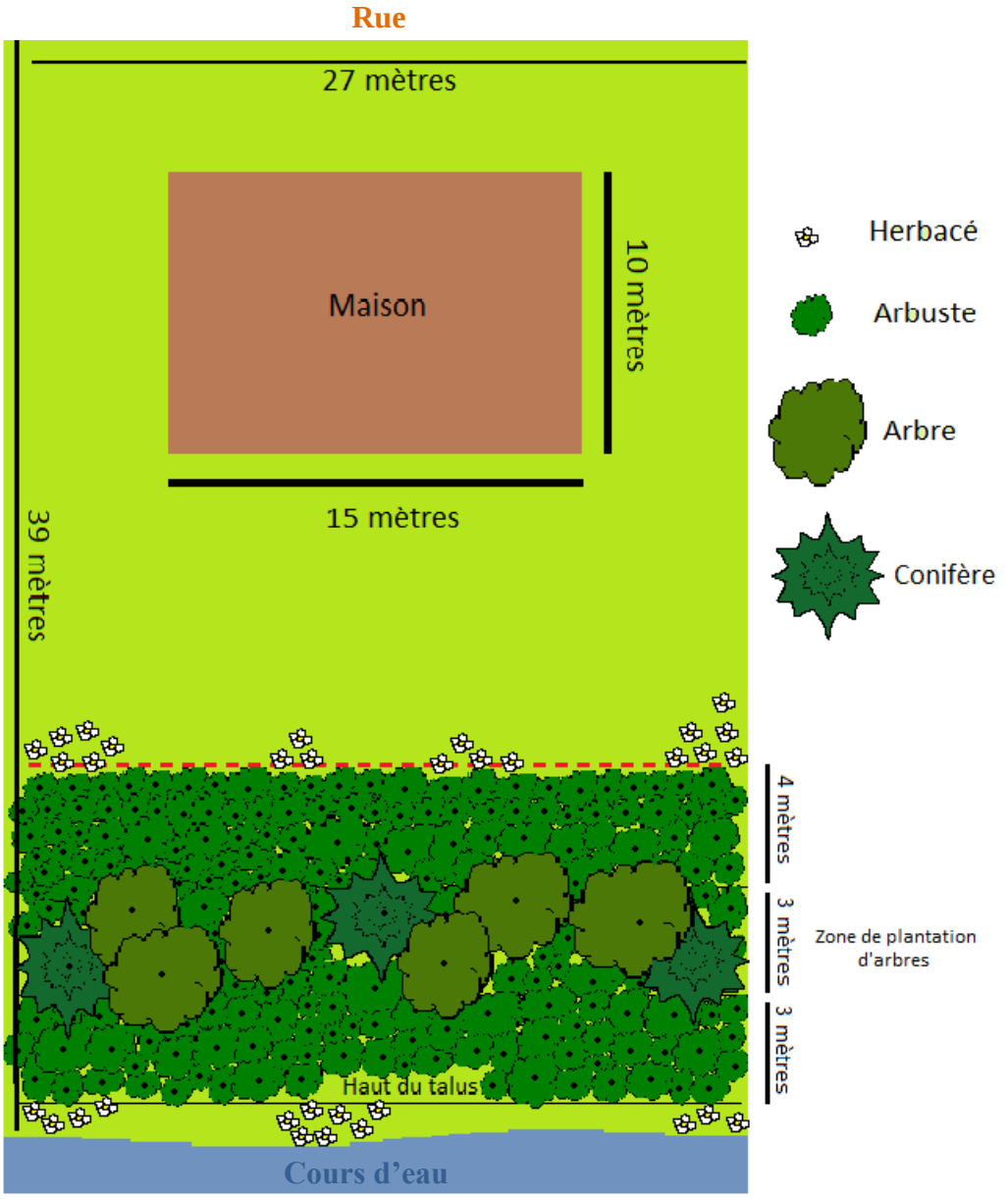

3) Choix des espèces : que dois-je planter ?

Lors de votre prise de décision quant aux plantes à implanter dans votre bande riveraine, un seul point est primordial.

Faites l'aménagement avec des espèces de plantes indigènes au Québec.

Les plantes indigènes représentent un choix judicieux. Il s'agit d'espèces de plantes qui ont poussées au Québec, sans l'action de l'homme. Elles n'ont pas été introduites chez nous, elles proliféraient déjà à une époque reculée ! Les plantes indigènes procurent une foule d'avantages environnementaux. Tout d'abord, il s'agit d'espèces parfaitement adaptées au climat du Québec. Elles sont adaptées à la rigueur de nos hivers et aux sécheresses estivales, puisqu'elles ont évoluées ici. Ce sont aussi des espèces résistantes aux insectes ravageurs et autres agents pathogènes ! Elles ne nécessitent donc ni fertilisation, ni pesticides, ce qui limite donc les rejets de produits potentiellement néfastes pour l'environnement. Leur adaptation au climat permet aussi d'éviter l'arrosage, ce qui vous rend la tâche encore plus facile. En plus, tous ces avantages, vous font économiser temps et argent. Finalement, elles représentent un avantage pour la conservation de la biodiversité et celle de notre patrimoine (Indigo, 2011).

Pour obtenir vos plantes indigènes, évitez de les prélever dans la nature. La nature subit déjà une foule de pression. Pour trouver vos plants, visitez un centre d'horticulture ou votre pépiniériste. Ensuite, il vous sera possible de bouturer certaines espèces de votre jardin naturel.

Il existe une large gamme de végétaux indigènes qui peuvent être plantés dans la bande riveraine. Une idée importante à garder en tête est d'obtenir un milieu où la diversité végétale est élevée et où les strates arborescentes, arbustives et herbacées sont présentes. La région de Saint-Anselme se trouve à la limite des zones de rusticité 4a et 4b. Lors du choix des plants, il faut donc s'assurer qu'ils peuvent survivre dans ces zones de rusticité.

Pour obtenir une liste des végétaux indigènes recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines, veuillez consulter le document:

Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec

www.aqpp.org/fr/Documents/Membres/repertoire_vegetaux-web.pdf

Évidemment, chaque espèce possède ses préférences au niveau des sols et des pentes. Il est donc préférable de tenir compte de ces préférences. Une plante indigène adaptée au climat exige moins d'entretien et attire la faune et les insectes pollinisateurs. Un avantage pour les propriétaires de la propriété.

Lors du choix des espèces arborescentes, il est important de tenir compte des installations électriques présentes sur le terrain. Les arbres prenant beaucoup d'expansion au cours de leur croissance, il est important qu'ils ne nuisent pas aux diverses installations électriques. Hydro-Québec met à votre disposition plusieurs guides faciles d'utilisation qui permettent de faciliter la plantation d'arbres ou arbustes à proximité de leur réseau.

Vous pouvez consulter les diverses informations au :
www.hydroquebec.com/arbres/index.html

Attention aux plantes exotiques envahissantes !

Puisque la revégétalisation des rives consiste en un acte de conservation de la nature, il est important de tenter de minimiser les actions pouvant nuire aux écosystèmes. Les plantes exotiques envahissantes ou non envahissantes sont un fléau pour la nature. Il est donc important de limiter leur propagation du mieux que nous pouvons.

Il existe un grand nombre d'espèces introduites au Québec, dont plusieurs plantes utilisées en agriculture. Généralement, les espèces utilisées pour l'agriculture ne sont pas considérées comme envahissantes en raison de leur potentiel de dissémination limité. Cependant, plusieurs espèces exotiques retrouvées dans la nature ont un potentiel envahissant. Une liste d'espèces exotiques envahissantes est présentée en Annexe 1.

Qu'est-ce qu'une plante exotique envahissante ?

Une plante exotique est une espèce qui n'est pas indigène au Québec. Celles-ci ont été introduites de manière accidentelle ou volontairement par l'Homme. Ces plantes exotiques peuvent être envahissantes ou non. Une plante devient envahissante lorsqu'elle n'est pas contrôlée par ses prédateurs naturels et se propage trop rapidement dans la nature. Ces plantes perturbent l'habitat et déséquilibrent l'écosystème. Elles sont généralement trop compétitives par rapport aux espèces locales et peuvent les étouffer ou propager de nouvelles maladies. Les plantes exotiques envahissantes sont reconnues comme la deuxième cause de perte de biodiversité, après la destruction d'habitats.

Choisir nos plantes

Une méthode pour choisir les espèces à planter est d'observer le milieu nature avoisinant des bandes riveraines. Il est avantageux de choisir des espèces végétales déjà présentes dans le milieu, puisque cela permet de planter des essences étant bien adaptées aux conditions de la région. Vous trouverez aussi, **en Annexe 2**, une liste d'arbres et arbustes à planter sur votre terrain afin d'aménager une bande riveraine diversifiée et constituée uniquement d'essences indigènes au Québec. Il ne vous reste plus qu'à prendre en considération la hauteur et la couleur de votre plantation !

Les espèces suggérées dans l'Annexe 2 sont des plantes adaptées au climat, qui demanderont un minimum d'entretien. Cependant, il vous est possible, avec l'aide de votre horticulteur de choisir d'autres espèces indigènes.

Pour obtenir une bande riveraine exemplaire, il faut arrêter d'y tondre la pelouse. Ainsi, vous permettrez à plusieurs espèces herbacées indigènes et bien adaptées de s'établir dans votre bande riveraine. Cependant, pour ceux désirant planter quelques vivaces herbacées, nous vous suggérons des espèces indigènes comme l'*Heliopsis helianthoides* (Héliopsis faux-hélianthe, photo ci-dessus), *Sanguisorba canadensis* (Sanguisorbe du Canada), *Solidago canadensis* (Verge d'or du Canada), etc.

4) C’est maintenant à vous de faire le plan de votre propriété

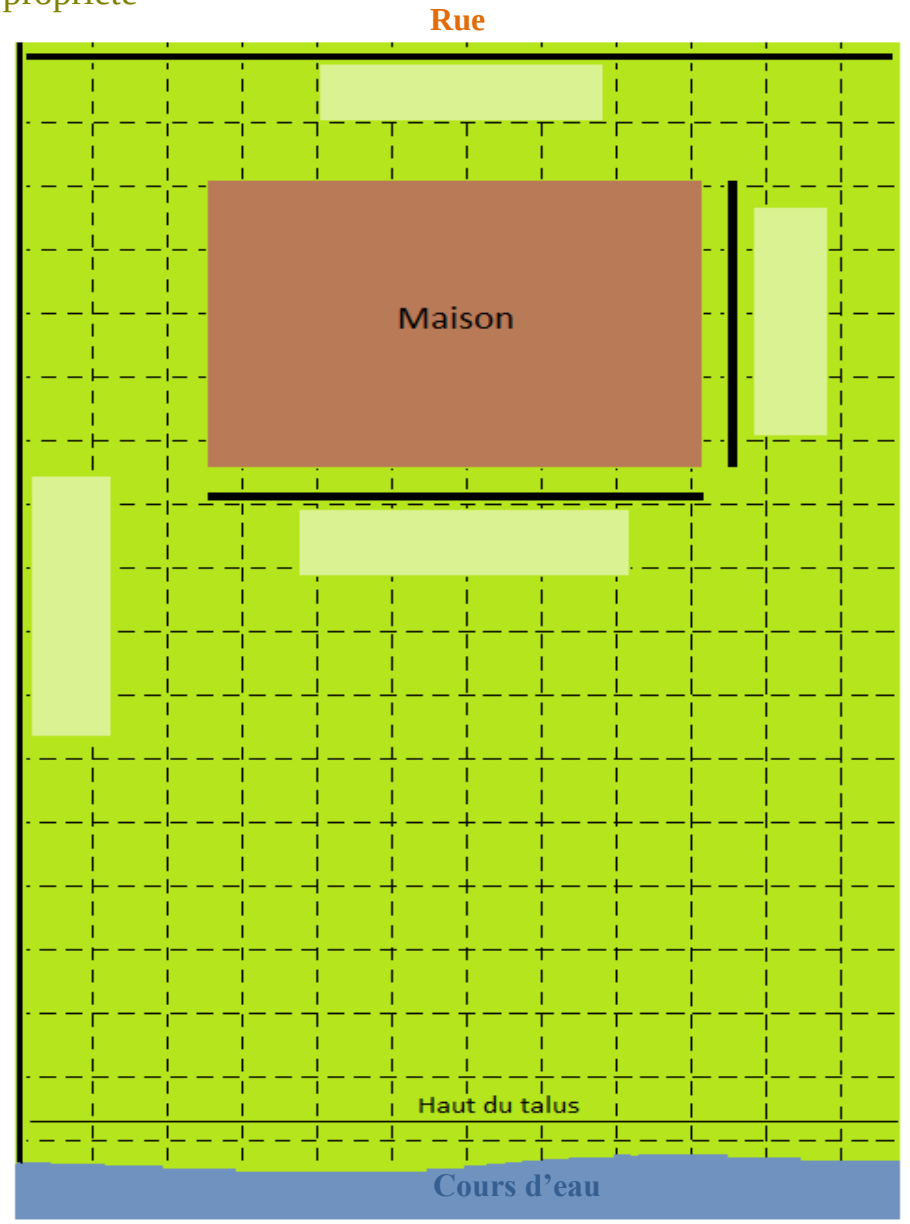

Plantation

(RAPPEL, 2011)

1) Effectuez la plantation. Il est important de planter soit au printemps, jusqu'à la mi-juin, ou au cours de l'automne, dès la fin août.

2) Faites la plantation par temps frais, soit tôt le matin ou vers la fin de la journée. Cela afin d'éviter le dessèchement. Si vous désirez utiliser la mycorhize, faites-en l'utilisation lors de la mise en terre de vos plants.

3) Disposez les plants en quinconce (voir le schéma en page 17). Refaire l'évaluation de la distance entre chaque plant en fonction de l'espèce choisie, ainsi que la grosseur des plants reçus.

Si vous achetez des plants très petits, il serait préférable de les planter à 0,5 mètre les uns des autres, puisqu'il risque d'y avoir un plus grand taux de mortalité. Il faut donc réévaluer ses besoins.

4) N'ajoutez pas de fertilisants. En plus de nuire au cours d'eau, les fertilisants sont inutiles pour les plantes indigènes.

5) Enlevez le gazon et recouvrez de paillis le sol mis à nu afin de faciliter la reprise des plants et diminuer l'érosion.

Qu'est-ce qu'une mycorhize

La mycorhize est une symbiose entre un champignon et les racines d'une plante. Le champignon s'associe avec les racines, et fournit un apport supplémentaire en eau et en nutriments pour la plante, en augmentant la superficie d'absorption des racines. Ces apports sont bénéfiques pour la croissance végétale. En échange, la plante fournit les sucres nécessaires à la survie du champignon. Il s'agit donc d'un échange de bons procédés entre la plante et le champignon, où tous deux y gagnent.

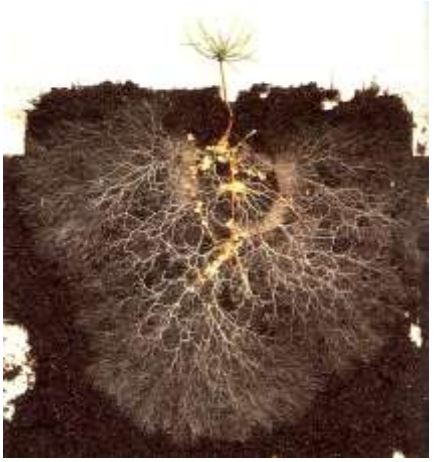

Mycorhize de plantule de pin, augmentant grandement l'aire de la zone d'absorption (Raven et *al*., 2007)

Comment utiliser la mycorhize

Vous pouvez vous procurer des champignons mycorhiziens chez votre pépiniériste. Ils se vendent sous forme de poudre, similaire aux fertilisants à jardin. Suivez les instructions présentes sur le contenant. Il est important que le produit soit mis en contact avec les racines des arbres ou arbustes, puisque la mycorhize survient au niveau des racines.

La mycorhize n'est pas efficace pour toutes les espèces d'arbres et arbustes. Les rhododendrons, notamment, ne créeront pas de mycorhizes. Il est donc inutile d'utiliser ce type de produit avec cette espèce. Pour plus d'informations, consulter votre vendeur.

Entretien

(RAPPEL, 2011)

Tout le long de l'été, assurez-vous que vos plants ne manquent pas d'eau en les arrosant généreusement lorsque le sol est trop sec. L'arrosage se fait préférablement le matin tôt ou le soir, une fois le soleil couché, cela permet de diminuer l'évaporation de l'eau et prévenir de brûler les feuilles. Au printemps, coupez la tête des arbustes du tiers supérieur afin de renforcer la base.

canadiantire.ca

Conseils pour la plantation

Creuser un trou excédant le volume des racines du plant. Travailler la terre afin qu'elle devienne plus molle. Arroser un peu le fond du trou, où vous avez ameubli la terre. Déposer le plan pour qu'il soit bien droit et remettre de la terre.

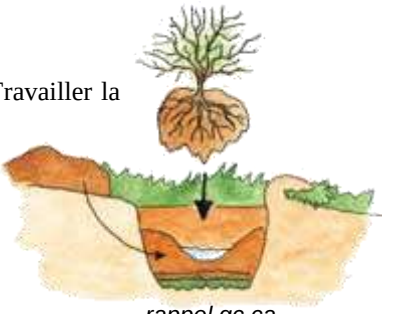

rappel.qc.ca

rappel.qc.ca

Lorsque le trou est rempli aux deux tiers, taper la terre et l'arroser un peu. Cela permettra d'éliminer les poches d'air présentes dans le sol. Remplir le reste du trou, jusqu'à ce que la base de la tige du plant soit atteinte. Le collet (point de jonction de l'écorce et de la partie souterraine ne devrait pas être sous le niveau du sol.

Il est possible de faire une bavette autour du plant afin de diminuer le ruissellement de l'eau lors de l'arrosage ou d'une pluie. La bavette doit être orientée vers le bas de la pente si le terrain est en pente.

Conseils pratiques

N’utilisez pas de pesticides

Les pesticides ont pour objectif de tuer les insectes nuisibles. Malheureusement, ils tuent aussi les insectes désirables qui constituent la majorité des insectes présents dans le milieu. Les pesticides nuisent donc aussi aux oiseaux, puisqu’ils limitent leurs ressources alimentaires.

Ne tondez pas les espaces présents entre vos plants au niveau de la bande riveraine

Laissez plutôt aller la nature, cela sera bénéfique pour l'efficacité de la bande riveraine. Même les herbes ont un pouvoir filtrant. Veillez à ce que les herbes n'étouffent pas vos arbustes et vos arbres récemment plantés. L'utilisation de paillis ou de géotextile pour recouvrir la base du plant est conseillée pour permettre de protéger le jeune plant.

Étalez la plantation sur plusieurs années

La plantation d'une bande riveraine peut sembler laborieuse et coûteuse. Il est donc avantageux pour vous d'étaler le projet sur plusieurs années. Vous pourriez, par exemple, planifier faire la plantation de 3 mètres par années, de manière à obtenir une bande riveraine de 9 mètres après 3 ans. Cela sera plus motivant !

Cependant, calculez-vous un délai de plantation raisonnable, soit environ 3 ans !

Ne fertilisez pas les bandes riveraines et les terrains adjacents

La végétation de la bande riveraine ne doit pas tondue. Pour ce qui est d'une pelouse adjacente, si vous ajoutez des fertilisants, vous vous trouvez à augmenter la quantité de nutriments qui pourra potentiellement être lessivée dans les sols et se retrouvera dans les eaux du cours d'eau. Cela aura pour effet d'affecter la qualité de l'eau. Ne tondez pas la bande riveraine, cela permettra, en cas de forte pluies, de retenir les excédant de fertilisants et limitera la pollution du cours d'eau par ceux-ci.

Un moyen naturel de fertiliser votre pelouse est de laisser les résidus de coupe du gazon lors de la tonte. Ces déchets végétaux se décomposeront et fourniront un apport en nutriments nécessaires pour le maintien d'une pelouse en santé. Vous pouvez aussi, à l'automne, broyer une partie des feuilles mortes qui tombent au sol. Pour ce faire, vous pouvez passer la tondeuse sur les feuilles mortes de votre terrain, elles auront un impact similaire aux résidus de gazon. Finalement, pour enrichir vos sols en azote, il est conseillé de planter des légumineuses, par exemple la desmodie du Canada, la gesse maritime, etc. Elles rendront l'azote du milieu plus accessible pour vos plantes.

Si vous devez fertiliser votre pelouse, employer des engrais à libération lente naturel ou de synthèse. L'action lente de ces engrais permet aux plantes d'absorber les substances nutritives nécessaires en fonction de leurs besoins. Il est aussi favorable d'utiliser des engrais sans phosphore ou à faible teneur ($\leq 3\%$), puisque les sols québécois sont généralement saturés en phosphore.

Aller plus loin pour l'environnement

Eaux de pluie et ruissellement

Les eaux de ruissellement mal contrôlées constituent une source de pollution et d'amplification de l'érosion. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a mis en place, un règlement entrant en vigueur à partir de janvier 2012.

Ce règlement vise à ralentir les apports en eaux vers les cours d'eau, afin de limiter les modifications du régime hydrique naturel. Les canalisations, en augmentant le débit de l'eau de ruissellement, amplifient les problématiques d'érosion, tout en diminuant la qualité de l'eau atteignant les cours d'eau. L'eau canalisée ne pouvant profiter de la filtration effectuée par le sol, elle ruisselle vers le cours d'eau le plus proche chargée de nutriments et de polluants.

Selon la loi il est donc préconisé de séparer les eaux pluviales, des eaux usées. Il devient nécessaire de mettre en place des drains spécifiques pour les eaux pluviales qui vont drainer l'eau sur le terrain et non dans le système d'égouts.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires afin de répondre à la nouvelle réglementation sur le site du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

www.mddep.gouv.qc.ca/eau/pluviales/index.htm

Il est important de bien diriger l'écoulement des eaux de pluie, afin de limiter les dommages causés par les eaux de ruissellement. Il est important qu'elles transitent par une zone végétalisée. L'eau ne doit pas être acheminée directement au cours d'eau. Cette zone de végétation doit être constituée d'une plantation mixte avec des herbacées, arbres et arbustes, qui permettent de ralentir l'écoulement des eaux et favorisant la pénétration de l'eau dans le sol. Les eaux qui ont ainsi pénétré dans le sol pourront être filtrées et purifiées de leurs polluants. La SCHL offre, sur son site, plus d'information.

http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/enlo/ampa/ampa_005.cfm

Une méthode écologique : récupération des eaux de pluie à l'aide d'un baril.

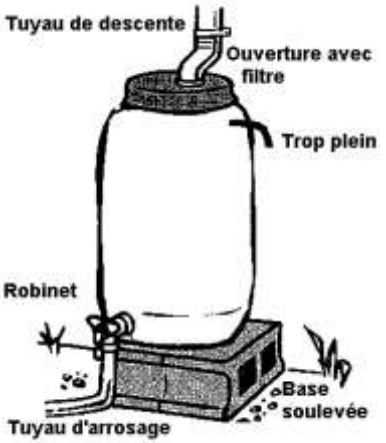

Pour de plus amples informations, sur **la rétention de l'eau de pluie**

http://www.pjse.ca/documents/sens/Fiche_5_-_La_retention_eau_de_pluie.pdf

Ville d'Ottawa, www.ottawa.ca

Aménagements pour attirer papillons et oiseaux

En aménageant votre bande riveraine, vous pouvez planifier la plantation d'espèces de plantes attirant papillons et oiseaux dans votre cour. Certaines essences végétales fournissent fruits et graines répondant aux besoins alimentaires de la faune. Planter ces espèces dans votre bande riveraine vous permettra d'avoir la visite de plusieurs oiseaux. Si vous désirez avoir la visite d'une plus grande diversité d'espèces d'oiseaux, assurez-vous de planter diverses variétés d'arbres, d'arbustes et d'herbacés. Cela créera une plus large gamme d'habitats ainsi qu'une nourriture plus variée.

Si vous désirez attirer les papillons, plantez différentes espèces de plantes fleurissantes à différents moments de l'été. Ainsi vous aurez la visite de ces magnifiques insectes à tout moment durant l'été. Vous pouvez aussi choisir des fleurs particulièrement attirantes pour ces insectes. Informez-vous auprès de votre horticulteur. Les serres Jardin-Hamel, au cours de leur activité « papillons en fête » au printemps, offrent plusieurs conseils pour attirer ces magnifiques créatures.

Finalement, vous pouvez installer mangeoire et abreuvoir qui sauront satisfaire les besoins de plusieurs oiseaux. Vous serez surpris de voir la diversité d'oiseaux profitant de ces aménagements.

Pelouses

Afin de favoriser l'infiltration et la filtration de l'eau dans le sol, il est préférable d'avoir une pelouse constituée de différentes espèces végétales. En effet, une pelouse classique est uniquement constituée d'une espèce herbacée : le pâturin des prés. En laissant d'autres espèces sauvages s'établir sur votre pelouse, vous augmenterez la biodiversité de votre pelouse et vous favoriserez l'infiltration de l'eau dans le sol. Concrètement, il est donc préférable de laisser croître le trèfle blanc (une légumineuse qui augmentera la biodiversité ainsi que la richesse de votre sol), le plantain et autres herbes sur votre terrain.

Lors de la tonte de votre pelouse, ne coupez pas le gazon trop court car vous l'affaiblirez. Selon le gouvernement du Canada, une tonte haute permet de « favoriser une croissance vigoureuse du gazon et aide à prévenir l'invasion de plantes et d'insectes nuisibles. Pour ce faire, vous devriez couper votre pelouse à une hauteur de 6 à 8 cm ».
De plus, munissez-vous d'un composteur pour valoriser vos déchets verts et/ou rognures de gazon. En plus d'éliminer leur impact négatif dans la bande riveraine, sur la berge ou dans le cours d'eau, vous obtiendrez ainsi un compost bénéfique pour votre jardin ou plate-bande.

Alors bonne plantation!

Annexe 1

Tableau 1 : liste d'espèces exotiques envahissantes à éviter de planter dans la bande riveraine

Espèces exotiques envahissantes	Noms latins
Alpiste roseau	*Phalaris arundinacea*
Berce du Caucase*	*Heracleum mantegazzianum*
Butome à ombrelle	*Botumus umbellatus*
La cabomba de Californie	*Cabomba caroliniana*
Châtaigne d'eau	*Trapa natans*
Dompte-venin noir	*Cynanchum louiseae*
Dompte-venin de Russie	*Cynanchum rossicum*
Élodée du Brésil	*Egeria densa*
Hydrille verticillé	*Hydrilla verticillata*
Hydrocharide grenouillette	*Hydrocharis morsus-ranae*
Kudzu	*Pueraria montana*
Myriophylle à épi	*Myriophyllum spicatum*
Nerphuns bourdaine	*Rhamus frangula*
Nerphuns cathartique	*Rhamus cathartica*
Petite naïade	*Najas minor*
Renoué japonaise	*Fallopia japonica*
Roseau commun	*Phragmites australis*
Salicaire pourpre	*Lythrum salicaria*

(Source : La Plée, L'association pour la protection des lacs, leur écosystème et leur environnement, 201)1

* Sa sève laiteuse, incolore et inodore peut faire provoquer des réactions phototoxiques (par la lumière) comme des irritations, des brûlures et des dermatites graves.

L'Hydrille verticillé *(Hydrilla verticillata)* : L'entrée de cette plante aquatique est à prévoir au Québec puisqu'elle est une des plantes aquatiques des plus nuisibles au monde en raison de sa croissance. Elle possède des fleurs à trois pétales transparents et trois sépales blanchâtres. Ses feuilles sont verticillées.

L'Hydrocharide grenouillette *(Hydrocharis morsus-ranae)* : Cette plante aquatique possède des fleurs blanches à trois pétales et une rosette de feuilles flottantes en cœur. Son système racinaire est dense. Elle s'installe lentement et forme en tapis dense à la surface de l'eau.

Le Kudzu *(Pueraria montana)* : Son apparition est à prévoir prochainement au Québec. Il recouvre tout sur son passage (arbres, maisons, réseaux électriques) et peut provoquer des pannes, en plus d'être l'hôte de certaines maladies. En raison de ses grandes feuilles lobées, le Kudzu ressemble au raisin sauvage ou aux jeunes plants de soya.

Le Myriophylle à épi *(Myriophyllum spicatum)* : Ces plantes aquatiques se ramifient à la surface de l'eau avec leurs feuilles ressemblant à des plumes et forment un tapis impénétrable à la surface de l'eau privant les espèces de la lumière et de l'oxygène. Elles profitent des milieux altérés (dragage, eutrophisation) et nuisent aux activités nautiques.

Le Nerprun bourdaine et cathartique *(Rhamus frangula et Rhamus cathartica)* : Ces arbustes aux feuilles foncées et brillantes possèdent des fleurs jaunes ou blanchâtres à cinq pétales. Les fruits sont toxiques et ils freinent la pousse des autres espèces.

La Petite naïade *(Najas minor)* : Les fleurs discrètes de cette plante aquatique sont disposées aux aisselles de ses feuilles. La floraison est au printemps et au début de l'été. Elle se multiplie par ses tiges cassantes qui se fragmentent et diminue l'entrée de lumière et d'oxygène et nuit aux activités nautiques.

Le Potamot crépu *(Potamogeton crispus)* : Ses fleurs sont en épi et mesurent de 1 à 3 cm. Ses feuilles sont étroites. Le Potamot s'adapte à toutes les conditions et se multiplie rapidement à l'aide de ses divers modes de reproduction. Vivant, il diminue la lumière et l'entrée d'oxygène dans l'eau. Mort, il augmente le taux de phosphore dans l'eau, aidant la prolifération d'algues.

La Renouée japonaise *(Fallopia japonica)* : Ce bambou que l'on remarque partout en bordure du fleuve et sur plusieurs propriétés est extrêmement résistant et vivace; il est presque impossible à s'en débarrasser. Cette plante se reproduit par de minuscules fragments de tige ou de racine. La Renouée est classée sur la liste des 100 pires espèces envahissantes de la planète.

Le Roseau commun *(Phragmites australis)* : La seule façon de différencier le cultivar nuisible du cultivar indigène est par la constatation des zones denses et presque impénétrables de cette plante. Il domine les milieux humides lorsqu'il s'y implante. La quenouille *(Typha latifolia)* est une plante indigène apte à entrer en compétition contre le roseau.

La Salicaire pourpre *(Lythrum salicaria)* : Cette plante est maintenant omniprésente le long des routes et des cours d'eau ainsi que dans les milieux humides. Ses fleurs pourpres à roses, en épi, fleurissent de juin à septembre. Ses feuilles, en groupe de trois, sont verticillées.

Lexique
Corolle : Ensemble des pétales d'une fleur.
Pétale : Chacun des organes foliacés qui forment la corolle d'une fleur.
Sépale : Chacune des pièces composant le calice d'une fleur.
Verticille : Ensemble de fleurs, de feuilles, de pièces florales qui naissent au même niveau sur la tige.

Sources : Union Saint-Laurent Grands Lacs, Service canadien de la Faune/Fédération canadienne de la faune, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

Comment reconnaitre les plantes exotiques envahissantes

Source : La Plée, L'association pour la protection des lacs, leur écosystème et leur environnement, 2011

Afin d'aider à protéger les milieux humides de Saint-Charles, La Plée s'est jointe au réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes et a créé cet outil pratique de reconnaissance et de contrôle de ces plantes.

Si vous désirez connaître leurs origines et autre informations, consultez le site internet sous la rubrique « plantes envahissantes ».

Voici la liste des espèces ciblées par le réseau

L'Algue Didymo *(Didymosphenia geminata)* : Diatomée d'eau douce, apparence de laine mouillée et variant du blanc au jaune brunâtre. La Didymo se fixe aux roches et à la végétation. D'ordre esthétique, elle peut entraver les activités nautiques et détruire la biodiversité.

L'Alpiste roseau *(Phalaris arundinacea)* **:** Appréciant les milieux humides, ses fleurs violacées deviennent beiges au milieu de l'été. Son contrôle est difficile car il passe inaperçu dans les milieux humides. L'Alpiste s'étend rapidement, étouffant les espèces indigènes.

La Berce du Caucase *(Heracleum mantegazzianum)* : Elle ressemble beaucoup à la Berce laineuse, mais se différencie par sa tige striée et recouverte de poils durs et par sa taille imposante (2 à 4 m) ainsi que par ses feuilles profondément dentelées. **** ATTENTION ** Sa sève laiteuse, incolore et inodore peut faire provoquer des réactions phototoxiques (par la lumière) comme des irritations, des brûlures et des dermatites graves.**

Le Butome à ombrelle *(Butomus umbellatus)* : Vivant dans les milieux humides, cette plante recouvre généralement près de 50 % des zones où il s'installe. Ses feuilles forment une vrille de près de 1 m de hauteur.

Le Cabomba de Californie *(Cabomba caroliniana)* : L'entrée de cette plante aquatique est à prévoir puisque cette espèce survit maintenant à la période hivernale. Ses fleurs sont blanches et ses feuilles gris-vert sont en forme d'éventail.

La Châtaigne d'eau *(Trapa natans)* **:** Les petites fleurs blanches à quatre pétales de cette plante aquatique fleurissent en début d'été. Ses feuilles en forme de losange sont chargées d'air (flottantes). Elle envahit de façon spectaculaire les zones affectées et peut couvrir entièrement les plans d'eau en quelques années.

Le Dompte-Venin de Russie et noir *(Cynanchum rossicum et Cynanchum louiseae)* : Ces plantes possèdent une longue durée de vie, sont très prolifiques et sont difficiles à éradiquer en raison de leurs profondes racines. Elles étouffent les plants indigènes et on peut noter une diminution d'oiseaux en leur présence. Leurs fleurs sont violacées ou noires, en forme d'étoile et fleurissent de juin à juillet.

L'Élodée du Brésil *(Egeria densa)* : La tige de cette plante aquatique est garnie sur toute la longueur de feuilles de 2 à 5 mm de large verticillées. Elle possède des petites fleurs blanches de moins de 3 cm à trois pétales. Les colonies d'Élodées forment des tapis denses dégradant la qualité de l'eau et les habitats des poissons.

Le Faux-nénuphar *(Nymphoides peltata)* : Les feuilles de cette plante aquatique en forme de cœur sont disposées autour de sa fleur émergente jaune à cinq pétales. Les colonies de cette plante diminuent l'oxygène disponible, augmentent les sédiments et rendent les activités nautiques difficiles.

Comment reconnaitre les plantes exotiques envahissantes

Source : La Plée, L'association pour la protection des lacs, leur écosystème et leur environnement, 2011

Annexe 2

Tableau 2 : Arbres recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines de St-Anselme

Arbres	Nom latin	Hauteur	Largeur	Ensoleillement	Espacement avec la ligne d'Hydro-Québec	Humidité du sol	Type de sol	Toxicité
Bouleau jaune	*Betula alleghaniensis*	20m	15m	Soleil à mi-ombre	12,5m	Moyenne à élevée	argile, loameux, sablonneux ou organique	non
Érable rouge	*Acer rubrum*	15 à 25m	15m	Soleil à mi-ombre	10m	Moyenne à élevée	Argile	non
Érable à sucre	*Acer saccharum*	20m	15m	Soleil à mi-ombre, protégé du vent	13,5m	Moyenne à élevée	Loameux	non
Érable de Pennsylvanie	*Acer pensylvanicum*	7m	5m	Ombre	aucune restriction	Moyenne à élevée	Loameux	non
Frêne d'Amérique	*Fraxinus americana*	20m	12m	Soleil	11m	Moyenne	Loameux	non
Hêtre à grandes feuilles	*Fagus grandifolia*	22m	18m	Soleil, mi-ombre, ombre	Aucune restriction	Moyenne	Loameux	non
Épinette blanche	*Picea glauca*	22m	10m	Soleil, mi-ombre	6,5m	Moyenne à élevée	Loameux argile	non
Mélèze laricin	*Larix laricina*	20m	10m	Soleil	7m	Faible à élevée	Argile, loameux, sablonneux ou organique	non
Pin blanc	*Pinus strobus*	20m	7m	Soleil, mi-ombre	6,5m	Moyenne à faible	Sablonneux	non
Pin rouge	*Pinus resinosa*	24m	12m	Soleil	9m	Moyenne	Sablo-limoneux	non

Tableaux 3 : Arbustes recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines de St-Anselme

Arbustes	*Nom latin*	Hauteur	Largeur	Ensoleillement	Espacement avec la ligne d'Hydro-Québec	Humidité du sol	Type de sol	Toxicité
Amélanchier du Canada	*Amelanchier canadensis*	4 à 15m selon la variété	4m	Soleil à mi-ombre	6m	Moyenne	Loameux	Fruit comestible
Aronie noire	*Aronia melanocarpa*	1,5 à 2m	1 à 1,5m	Soleil à mi-ombre	Aucune restriction	Moyenne à élevée	Préfère sols tourbeux et acide, mais tolère tous types de sol	
Cerisier de Pennsylvanie	*Prunus pensylvanica*	3 à 10 m	6m	Soleil	4,5m	Faible	Sablonneux	Fruits non toxiques
Cerisier tardif	*Prunus serotina*	19 à 22m	10m	Soleil	10m	Moyenne	Loameux	Fruits non toxiques
Chèvrefeuille du Canada	*Lonicera canadensis*	1,5m	1,5m	mi-ombre, ombre	Aucune restriction	Moyenne à élevée	Argile, loameux, sablonneux	Fruits non toxiques
Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia*	3m	2m	soleil, mi-ombre, ombre	Aucune restriction	Élevée	Loameux	Fruits non toxiques
Cornouiller stolonifère	*Cornus stolonifera*	1 à 3m	2m	soleil, mi-ombre, ombre	Aucune restriction	Faible à élevée	Argile, loameux, sablonneux	Fruits non toxiques
Framboisier cultivé	*Rubus idaeus*	1,2m	0,8m	Soleil à mi-ombre	Aucune restriction	Moyenne	Sablonneux	Fruit comestible
Mûrier sauvage	*Rubus occidentalis*	1 à 3	0,8	soleil, mi-ombre, ombre	Aucune restriction	Moyenne	Sablonneux	Fruit comestible
Noisetier à long bec	*Corylus cornuta*	2,5m	2,5m	Ombre, mi-ombre	Aucune restriction	Faible à moyenne	Loameux	Fruits non toxiques
Rhododendron du Canada	*Rhododendron canadensis*	75 cm	60cm	mi-ombre à soleil	Aucune restriction	Moyenne à élevée	Acide	Fruits non toxiques
Rosier sauvage ou églantier	*Rosa rugosa*	2m	1,8m	ombre légère	Aucune restriction	Moyenne à faible	Aucune information	Fruits non toxiques
Sorbier d'Amérique	*Sorbus americana*	7m	5m	Soleil	4m	Élevée	Sablonneux	Fruit comestible
Sureau blanc	*Sambucus canadensis*	3m	2m	soleil, mi-ombre, ombre	Aucune restriction	Faible à élevée	Argile, loameux, sablonneux	Fruits non toxiques
Sureau rouge	*Sambucus pubens*	1 à 4m	3m	Soleil, mais tolère bien l'ombre	Aucune restriction	Élevée	Sablonneux	Fruits non toxiques
Viorne à feuilles d'aulne	*Viburnum alnifolium*	1 à 4m	3m	Soleil, mi-ombre	Aucune restriction	Moyenne	Loameux, riche en matière organique	Éviter d'ingérer
Viorne cassinoïde	*Viburnum cassinoides*	1,5m	1,2m	soleil, mi-ombre, ombre	Aucune restriction	Faible à élevée	Argile, loameux, sablonneux	Éviter d'ingérer
Viorne trilobée	*viburnum trilobum*	2,5m	3m	Soleil, mi-ombre	Aucune restriction	Moyenne	Loameux	Éviter d'ingérer

Bibliographie

Association québécoise des producteurs en pépinière (AQPP), 2011, Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec, ww.aqpp.org/fr/Documents/Membres/repertoire_vegetaux-web.pdf, consulté le 12 juillet 2011.

Canards illimités, 2011, Les bandes riveraines et les haies brise-vent, www.ducks.ca/fr/province/qc/nouvelle/pdf/depl_hai.pdf, consulté le 14 juillet 2011.

Deschênes, Martin, Luc Bélanger et Jean-François Giroux, 1999, Étude comparative de l'utilisation par les oiseaux de divers types de bandes riveraines en milieux agricoles, Série de rapport technique numéro 33, Environnement Canada, Service canadien de la faune, Région du Québec, Canada, 45 pages

Direction de l'eau des milieux aquatiques et de l'agriculture (DEMAA), 2007, Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau, Ensemble donnons vie à l'eau, Nanterre, France, 100 pages.

Dosskey Mike, Dick Schultz and Tom Isenhart, 1997, How to Design a Riparian Buffer for Agricultural Land: Agroforestry Notes no. 4. USDA Forest Service, Rocky Mountain Station • USA Natural Resources Conservation Service

Hydro-Québec, 2011, Végétation et sécurité près des lignes de distribution, www.hydroquebec.com/arbres/index.html, consulté le 12 juillet 2011.

Indigo, 2011, *Indigène ou sauvage?*, www.horticulture-indigo.com/quebec1_2.php, consulté le 21 août 2011.

Jobin (B.), Bélanger (L.), Boutin (C.), Maisonneuve, 2004, Conservation value of agricultural riparian strips in the Boyer River watershed, Québec (Canada), in Agriculture, Ecosystems and Environment, n° 103 (2004) 413-423, Canada, 11p.

L'association pour la protection des lacs, leur écosystème et leur environnement, (La Plée), 2011, Les plantes exotiques envahissantes, Saint-Charles-de-Bellechasse, Québec.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), 2011, La gestion intégrée de l'eau par bassin versant,

http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/index.htm, consulté le 11 juillet 2011.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), 2011, Gestion des eaux pluviales, http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/pluviales/index.htm, consulté le 25 juillet 2001

Portail jeunesse sur la surveillance de l'eau (PJSE), 2011, La rétention de l'eau de pluie, http://www.pjse.ca/documents/sens/Fiche_5_-_La_retention_eau_de_pluie.pdf, consulté le 18 juillet 2011.

Raven, P.H., R.F. Evert et S.E. Eichhorn, 2007, *Biologie végétale*, 2eme édition, Édition De Boeck, traduction française de la 7eme édition américaine, Bruxelle, Belgique, 733 pages.

Regroupement des Associations Pour la Protection de l'Environnement des Lacs et cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la St-François (RAPPEL), 2001, Les pratiques riveraines, www.rappel.qc.ca /vie-riveraine.html, consulté le 20 juillet 2011.

Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec (ROBVQ), 2010, Aménagement et entretien des propriétés résidentielles, Québec, Canada, 37 pages.

Société Canadienne d'hypothèques et de logement (CMHC-SCHL), 2011, Un jardin pluvial pour mieux gérer les eaux de ruissellement dans votre cour, http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/enlo/ampa.cfm, consulté le 12 juillet 2011.

Société de l'arbre du Québec, 2002, Des arbres sur ma ferme, Québec, Canada, 27 pages.

L'eau...

la connaître,

l'apprécier,

la protéger

Organisme des Bassins versants de la Côte-du-Sud